

ASSURER LA PÉRENNITÉ DE LA FLG PAR LE FONDS DE CAPITAL

Depuis plus de 25 ans maintenant, la Fondation poursuit sa mission d'aide aux personnes et aux organismes et se préoccupe d'assurer la pérennité de son œuvre. Cette pérennité repose avant tout sur le travail de nos personnes bénévoles, qui y consacrent beaucoup d'énergie, de temps et de leurs économies. L'appui constant et inconditionnel de l'AREQ permet d'envisager l'avenir avec beaucoup d'assurance.

ROBERT GAULIN
PRÉSIDENT DE LA FLG

Assurer la pérennité de la FLG, c'est aussi regarder les perspectives financières à long terme et générer des fonds capables de répondre aux conditions et exigences de certains dons.

Outre le fonds d'administration, qui permet de recueillir la souscription annuelle, de gérer le quotidien et de déterminer une enveloppe annuelle dédiée aux bénéficiaires d'une année donnée, la Fondation s'est dotée d'un fonds de capital.

UN FONDS DE CAPITAL, C'EST UN CHOIX D'AVENIR COMME :

- celui de contribuer à un régime de retraite;
- celui de verser un montant dans le REER de ses enfants ou le REEE de ses petits-enfants.

UN FONDS COMPLÉMENTAIRE, NOURRI SELON CERTAINES RÈGLES

À la FLG, l'essentiel des sommes recueillies chaque année est redistribué aux bénéficiaires de l'année. Le fonds de capital reçoit des dons particuliers ou uniques. Il en est ainsi des 10 \$ pour devenir membre à vie de la FLG ou des legs testamentaires. La FLG verse également à ce fonds le solde de la contribution annuelle de 10 000 \$ que l'AREQ nationale verse pour l'administration.

La Fondation se doit de respecter la volonté de certains organismes ou de certaines personnes qui choisissent de



Contribution de la Fondation au projet Un livre pour toi dans la région de Roberval

verser un don plus significatif en demandant de préserver le capital et d'utiliser seulement les revenus générés.

UN FONDS QUI DOIT GÉNÉRER DES REVENUS

À l'instar d'un régime de retraite, qui doit générer des revenus de placements pour garantir les retraites, le fonds de capital vise à produire des revenus annuels par l'entremise d'une politique de placements équilibrés soucieuse de préserver le capital tout en donnant le meilleur rendement possible.

LES REVENUS DU FONDS

Le bureau provincial a la responsabilité statutaire de la gestion du fonds de capital. Il détermine les usages et doit autoriser les retraits de capital. Selon la politique actuelle, le bureau autorise le transfert de 50 % des revenus annuels au profit des bénéficiaires de la Fondation.

LE FONDS DE CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2016

Le fonds de capital a accumulé à cette date exactement 333 215 \$ et généré pour l'année financière 2016 une valeur de 20 203 \$. Par conséquent, la FLG pourra soutenir des projets d'aide supplémentaire à la hauteur de 6 850 \$, ce qu'elle n'aurait pu faire autrement.

UNE OPTION DISPONIBLE

Comme bien d'autres fondations, la FLG permet d'offrir le choix aux personnes et aux organismes donateurs de préserver la valeur durable de leur don en le versant au fonds de capital.

N. B. Un merci particulier aux familles de Luc Brunet et de Marielle Darveau qui ont choisi de recommander de faire un don à la Fondation Laure-Gaudreault à l'occasion du décès d'un être cher.

fondationlg.org ♦